



**MAIRIE DE
VILLEVEYRAC**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**COMPTE-RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
14 NOVEMBRE 2023 à 19 HEURES 30**

L'an deux mille vingt et trois, le quatorze novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : MORGO C. GUIRAO F. RUBIO A. DE LA TORRE J. MICHELON C. JACQUEL D. GRANDSIRE D. MOUNERON C. MALAISE M. DANTAN D. DAUTHERIBES ML. DE NITTO J. GARCIA M. VALLAT S. DECOBERT V. PUECH S.

Étaient absents : PEYSSON S. GRANIER S. VALETTE J. MARTINEZ E. FOUREAU J. MARQUES E. SERRE B. LAUS F. JULIEN E. DURAND ML. SEVERAC JM.

Procurations : MARQUES E à DECOBERT V
GRANIER S à MORGO C
PEYSSON S à MICHELON C
FOUREAU J à PUECH S
SERRE B à RUBIO A

Secrétaire de séance : Monsieur DE NITTO Jérôme

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17/10/2023
- 2- Délégation du Conseil Municipal au maire (art L2122-22)
- 3- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57
- 4- M57 Mode d'amortissement au prorata temporis et durée des amortissements des biens
- 5- Approbation du règlement budgétaire et financier (RBF)
- 6- CICAFA (Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier) - Réélection d'un membre
- 7- Candidature Territoire Engagé pour la Nature (TEN)
- 8- Marché de livraison d'eau brute en gros non potable pour la commune de Villeveyrac avec BRLE
- 9- Règlements intérieurs et tarifs ALP/ALSH modifications

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/10/2023 ET DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre a été approuvé à l'unanimité, Monsieur DE NITTO Jérôme a été désigné en tant que secrétaire de séance.

2- DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En vertu de l'article L2122-22, Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations reçues, ainsi qu'il est prévu à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Pas de nouvelles décisions

3- ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57

Le conseil Municipal autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la Commune de Villeveyrac au profit de la nomenclature budgétaire et comptable M57 dans sa version développée, dès le budget primitif 2024.

Rapporteur : Monsieur GUIRAO F - adopté à L'UNANIMITÉ



4- M57 MODE D'AMORTISSEMENT AU PRORATA TEMPORIS ET DURÉE DES AMORTISSEMENTS DES BIENS

Le conseil Municipal approuve le régime d'amortissement linéaire ainsi que les durées d'amortissement proposées dans l'annexe jointe ;

Le conseil Municipal applique le prorata-temporis par défaut, à l'exclusion des biens identifiés « non amortissables » tels que présenté dans le Tableau des durées d'amortissement joint en annexe ;

Le conseil Municipal applique la neutralisation budgétaire des subventions d'équipements versées, étant précisé que des crédits budgétaires seront inscrits à cet effet.

Le conseil Municipal déclare « immobilisations de faible valeur », toutes les immobilisations amortissables dont le prix unitaire est d'une valeur inférieure ou égale à 1 000 €. La durée de leur amortissement est fixée à 1 an, sans prorata temporis.

Le conseil Municipal valide l'application de ces dispositions à compter de l'exercice 2024 pour le Budget Principal de la commune de Villeveyrac, soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57.

Rapporteur : Monsieur GUIRAO F - adopté à L'UNANIMITÉ

5- APPROBATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (RBF)

Le conseil Municipal adopte pour une mise en application au 1^{er} janvier 2024, le règlement budgétaire et financier présenté lors de la séance.

Rapporteur : Monsieur GUIRAO F - adopté à L'UNANIMITÉ

6- CICAF (COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER) – RÉÉLECTION D'UN MEMBRE

Le conseil Municipal décide de nommer GARCIA Véronique et CHIFFRE Jean-Pierre en tant que propriétaires de biens fonciers,

Le conseil Municipal décide de nommer HUMBERT Maëva en tant que propriétaire suppléant.

Rapporteur : Madame MICHELON C- adopté à L'UNANIMITÉ

7- CANDIDATURE TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE (TEN)

Le conseil Municipal décide candidater au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature »

Le conseil Municipal décide de s'engager à mettre en œuvre les 3 actions mises en avant dans la candidature à « Territoires Engagés pour la Nature » :

Le conseil Municipal décide de mandater le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dispositif.

Rapporteur : Monsieur Le Maire- adopté à L'UNANIMITÉ

8- MARCHÉ DE LIVRAISON D'EAU BRUTE EN GROS NON POTABLE POUR LA COMMUNE DE VILLEVEYRAC AVEC BRLE

Le conseil Municipal approuve le marché de livraison d'eau brute non potable.

Le présent marché est conclu pour une durée initiale de 15 années. En tout état de cause, l'échéance initiale du présent marché est fixée au 31/12/2031.

Rapporteur : Madame MICHELON C- adopté à L'UNANIMITÉ



**MAIRIE DE
VILLEVEYRAC**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

9- RÈGLEMENTS INTÉRIEURS ET TARIFS ALP/ALSH MODIFICATIONS

Le conseil Municipal approuve les modifications des règlements des structures notamment page 6 portant sur les « Inscriptions et Annulations » et page 9 concernant « les Absences ».

Le conseil Municipal approuve la modification des tarifs enfance jeunesse portés sur le barème du quotient familial de l'ALSH.

Rapporteur : Monsieur Le Maire- adopté à L'UNANIMITÉ

Plus de questions à l'ordre du jour.
La séance est levée.

Le Maire
Christophe MORGO

